

MEUBLES NON CLASSES

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES LOCATIONS EFFECTUÉES - 1^{ER} TRIMESTRE 2023 - A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE FORMULAIRE DE DÉCLARATION

Prénom - Nom :

Tarif : 5% du prix de la location par nuit et par personne dans la limite du tarif le plus haut voté par la collectivité (4,00€)

Taxe additionnelle régionale (LNPCA) : 34% à rajouter au montant de la taxe de séjour calculée préalablement

Séjour	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	Prix TTC du séjour	Montant de la taxe
Séjour 1 Du..... au.....			
Séjour 2 Du..... au.....			
Séjour 3 Du..... au.....			
Séjour 4 Du..... au.....			
Séjour 5 Du..... au.....			
Séjour 6 Du..... au.....			

Méthodologie taxe de séjour des meublés non classés

Cas n°1 : Calcul de la taxe de séjour <u>inférieur au plafond</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
	4	2	100 €	5%
Le tarif est ramené au coût par personne	100 €/4 = 25 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	25 € X 5% = 1,25 €			
Application de la taxe additionnelle : 34%	1,25 € x 1,34 = 1,68 €			
Chaque personne logée paie la taxe en fonction du nombre de nuit	1,68 € X 4 personnes X 2 nuits = 13,44 €			
Montant total à payer	13,44 €			

Cas n°2 : Calcul de la taxe de séjour <u>au plafond</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
	4	2	400 €	5%
Le tarif est ramené au coût par personne	400 €/4 personnes = 100 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	100 € X 5% = 5 €			
Le tarif de la taxe de séjour dépasse le plafond (tarif le plus haut voté par la collectivité, soit 4,00€)	Application du tarif plafond à 4,00 €			
Application de la taxe additionnelle : 34%	4,00 € x 1,34 = 5,36 €			
Chaque personne logée paie la taxe en fonction du nombre de nuit	5,36 € X 4 personnes X 2 nuits = 42,88 €			
Montant total à payer	42,88 €			

Cas n°3 : Calcul de la taxe de séjour <u>au plafond avec présence de mineurs</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
	4 dont 2 mineurs	2	400 €	5%
Le tarif est ramené au coût par personne	400 €/4 personnes = 100 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	100 € X 5% = 5 €			
Le tarif de la taxe dépasse le plafond (tarif le plus haut voté par la collectivité, soit 4,00€)	Application du tarif plafond à 4,00 €			
Application de la taxe additionnelle régionale : 34%	4,00 € x 1,34 = 5,36 €			
Seuls les majeurs paient la taxe en fonction du nombre de nuit	5,36 € X 2 adultes X 2 nuits = 21,44 €			
Montant total à payer	21,44 €			

Séjour 7 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 8 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 9 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 10 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 11 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 12 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 13 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	
Séjour 14 Du..... au.....	Nombre de nuitées (nb. personnes X nb. jours)	
	Prix TTC du séjour	
	Montant de la taxe	

Méthodologie taxe de séjour des meublés non classés				
Cas n°1 : Calcul de la taxe de séjour <u>inférieur au plafond</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
		4	2	100 €
Le tarif est ramené au coût par personne	100 €/4 = 25 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	25 € X 5% = 1,25 €			
Application de la taxe additionnelle : 34%	1,25 € x 1,34 = 1,68 €			
Chaque personne logée paie la taxe en fonction du nombre de nuit	1,68 € X 4 personnes X 2 nuits = 13,44 €			
Montant total à payer	13,44 €			

Cas n°2 : Calcul de la taxe de séjour <u>au plafond</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
		4	2	400 €
Le tarif est ramené au coût par personne	400 €/4 personnes = 100 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	100 € X 5% = 5 €			
Le tarif de la taxe de séjour dépasse le plafond (tarif le plus haut voté par la collectivité, soit 4,00€)	Application du tarif plafond à 4,00 €			
Application de la taxe additionnelle : 34%	4,00 € x 1,34 = 5,36 €			
Chaque personne logée paie la taxe en fonction du nombre de nuit	5,36 € X 4 personnes X 2 nuits = 42,88 €			
Montant total à payer	42,88 €			

Cas n°3 : Calcul de la taxe de séjour <u>au plafond avec présence de mineurs</u>	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Prix de la nuit	Taux
		4 dont 2 mineurs	2	400 €
Le tarif est ramené au coût par personne	400 €/4 personnes = 100 €			
La taxe est calculée sur le coût de la nuitée	100 € X 5% = 5 €			
Le tarif de la taxe dépasse le plafond (tarif le plus haut voté par la collectivité, soit 4,00€)	Application du tarif plafond à 4,00 €			
Application de la taxe additionnelle régionale : 34%	4,00 € x 1,34 = 5,36 €			
Seuls les majeurs paient la taxe en fonction du nombre de nuit	5,36 € X 2 adultes X 2 nuits = 21,44 €			
Montant total à payer	21,44 €			